

Réf. : DAJP/2021-377

Délégation de signature exceptionnelle

LE PRÉSIDENT

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-2 et R. 719-79 ;

Vu les statuts de l'université de Tours ;

Vu la délibération n°2020-71 du conseil d'administration en date du 30 novembre 2020 portant élection de M. Arnaud Giacometti en qualité de Président de l'université de Tours ;

Vu la délibération n°2021-32 du conseil d'administration en date du 12 avril 2021 portant élection de Mme Catherine BEAUMONT en qualité de Vice-présidente de la commission de la recherche (SST), chargée des relations avec les grands organismes et les collectivités territoriales ;

DÉCIDE

Article 1^{er} : Délégation de signature

Délégation de signature est donnée à Madame Catherine BEAUMONT à l'effet de signer, au nom du Président de l'université de Tours, l'Accord portant sur la création du réseau de recherche international (2RI) « Innovations pour un lait et des produits laitiers de qualité issus d'une production durable, respectueuse de l'environnement, du bien-être et de la santé des animaux » - GAMACTINNOV.

Article 2 : Durée

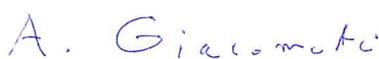
La présente décision prend effet à compter de sa publication et de sa transmission au Recteur d'Académie. La délégation prend fin à compter de la signature de la convention énoncée à l'article 1^{er}.

Article 3 : Exécution

Le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Tours, le 7 mai 2021

Le Président de l'Université



Arnaud GIACOMETTI

Décision classée au registre des actes administratifs de l'université de Tours, consultable au secrétariat de la direction des affaires juridiques et du patrimoine

Décision publiée sur le site internet de l'université le : 07 MAI 2021
Transmise au Recteur le : 07 MAI 2021